

Un diplomate burundais et son épouse jugés en France

BBC Afrique, 10 septembre 2019 Le diplomate qui fut ancien ministre au Burundi et son épouse sont jugés par le tribunal de Nanterre sur plusieurs accusations dont "traite d'être humain" Gabriel Mpozagara et son épouse ont été poursuivis pour « traite d'être humain », « travail dissimulé », « emploi d'un étranger sans titre » et « aide au séjour irrégulier ».

Ils sont également accusés d'avoir exploité un de leur compatriote pendant 10 ans. Ce dernier affirme avoir été retenu en esclavage. Devant les juges, Methode Sindayi-gaya, burundais de 39 ans, a raconté son histoire. Arrivé de Bujumbura en 2008, il croyait s'occuper d'un enfant handicapé des époux Mpozagara qui vivaient à Ville-d'Avray en région parisienne. Methode Sindayi-gaya a déclaré que Gabriel Mpozagara et son épouse lui avait proposé un emploi 3 mois et avait payé les frais de visa et le billet d'avion. Il affirme que son passeport lui a été confisqué, qu'il a été retenu en esclavage pendant 10 ans chez les Mpozagara, et qu'il n'a jamais touché de salaire. « J'ai été exploité, ils m'ont privé de la liberté, je suis resté chez eux enfermés. Je travaillais 7 jours sur 7, sans repos. Je logeais dans la cave, il n'y avait pas de chauffage. J'étais un esclave. J'espère que la justice va m'entendre » a déclaré Methode Sindayi-gaya. L'homme affirme avoir été libéré en juillet 2018 quand un ouvrier venu faire des travaux a signalé à la police qu'un homme présentant des signes de mauvais traitement dormait dans un lit de fortune au sous-sol. Devant les juges, le couple Mpozagara a vivement nié les faits. Gabriel Mpozagara a déclaré que Methode Sindayi-gaya était libre de ses mouvements, que son passeport n'a jamais été confisqué, et que c'était lui qui ne voulait pas partir de la maison. En 2007, le couple avait déjà comparu dans ce même tribunal: ils avaient été condamnés, puis relaxés en appel, dans un dossier similaire, qui concernait deux jeunes filles venues du Burundi. Selon le correspondant de la BBC en France, les époux Mpozagara, encourent 3 ans de prison et 150 000 euros d'amende. La décision du tribunal sera rendue le 21 octobre.